



Année scolaire 2022/2023

Vous trouverez au fil de ce fascicule les renseignements utiles à la rentrée scolaire 2022/2023 :

Dates à retenir, précisions importantes quant au fonctionnement de l'établissement, rappels divers...

En vous remerciant de la confiance que vous nous manifestez par l'inscription de vos enfants, nous redisons que c'est en partenariat avec vous que nous pourrions mener à bien notre mission auprès d'eux, et nous vous prions de croire en notre entier dévouement.

A tous, très bon été et excellentes vacances.

276 avenue Saint Exupéry BP 30416 – 69652 VILLEFRANCHE s/S Cedex
04.74.65.24.13 - assomption@mongre.org - www.mongre.org

Vos interlocuteurs tout au long de l'année sur Ecole Directe ou par mail :

Chef d'établissement : [S. WIDEMANN s.widemann@mongre.org](mailto:S.WIDEMANN@s.widemann@mongre.org)
Chef d'établissement Ecole : [C. HUGON c.hugon@mongre.org](mailto:C.HUGON@c.hugon@mongre.org)

Assistante de direction : [M-J DULAC assomption@mongre.org](mailto:M-J.DULAC@assomption@mongre.org)
Assistante de direction école : [C. BRABANT c.brabant@mongre.org](mailto:C.BRABANT@c.brabant@mongre.org)

Adjointe du collège : [M. LAVALLEE m.lavallee@mongre.org](mailto:M.LAVALLEE@m.lavallee@mongre.org)

Responsable 6ème : [G. BARATIN g.baratin@mongre.org](mailto:G.BARATIN@g.baratin@mongre.org)
Responsable 5ème : [P. BIVERT p.bivert@mongre.org](mailto:P.BIVERT@p.bivert@mongre.org)
Responsable 4ème : [D. GOBET d.gobet@mongre.org](mailto:D.GOBET@d.gobet@mongre.org)
Responsable 3ème : [L. VIAL l.vial@mongre.org](mailto:L.VIAL@l.vial@mongre.org)

Responsable 2de : [J. DEPAGNEUX j.depagneux@mongre.org](mailto:J.DEPAGNEUX@j.depagneux@mongre.org)
Responsable 1ère/Tle : [P-E CHIROUZE pe.chirouze@mongre.org](mailto:P-E.CHIROUZE@pe.chirouze@mongre.org)

Adjointe en pastorale scolaire : [V. MILLE v.mille@mongre.org](mailto:V.MILLE@v.mille@mongre.org)

C.P.E. lycée : [D. CHEBANCE d.chebance@mongre.org](mailto:D.CHEBANCE@d.chebance@mongre.org)

C.P.E adjointe 6/5 : [S. LAGOUTTE s.lagoutte@mongre.org](mailto:S.LAGOUTTE@s.lagoutte@mongre.org)
C.P.E. adjointe 4/3 : [K. VOLAGE k.volage@mongre.org](mailto:K.VOLAGE@k.volage@mongre.org)

Gestionnaire : [V. CLAIRE v.claire@mongre.org](mailto:V.CLAIRE@v.claire@mongre.org)

Conseillère d'orientation : [G. MEZIANI g.meziani@mongre.org](mailto:G.MEZIANI@g.meziani@mongre.org)

Animation – Communication : [D. THIBAUDIER d.thibaudier@mongre.org](mailto:D.THIBAUDIER@d.thibaudier@mongre.org)

Accueil santé : [C. BRETIN accueil.sante@mongre.org](mailto:C.BRETIN@accueil.sante@mongre.org)
[M. VIGIER accueil.sante@mongre.org](mailto:M.VIGIER@accueil.sante@mongre.org)

Accueil secrétariat : [D. AMBROSET d.ambroset@mongre.org](mailto:D.AMBROSET@d.ambroset@mongre.org)
[C. BRABANT c.brabant@mongre.org](mailto:C.BRABANT@c.brabant@mongre.org)
[C. SANTAILLER c. santailler@mongre.org](mailto:C.SANTAILLER@c.santailler@mongre.org)

ASSOMPTION -MONGRÉ VILLEFRANCHE SUR SAÔNE

Organisation année scolaire 2022/2023	ECOLE							COLLÈGE				LYCÉE		
	PS	MS-GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	6e	5e	4e	3e	2nde	1ère	tle
Accueil des nouveaux élèves	MS/GS Lundi 29/08 à 17h30							17h le 31/08/2022						
Rentrée jeudi 1 septembre	10h (1)	10h	10h	10h	9h30	9h30	9h30	8h à 12h	pas cours	09h00 à 12h	pas cours	13h30 à 16h	10h30 à 12h30	pas cours
Rentrée vendredi 2 septembre	10h (2)							pas cours	8h à 11h	pas cours	9h à 12h	pas cours		10h30 à 12h
Lundi 5 septembre (semaine A)								début des cours				Début des cours		
journée intégration								1 et 2/09/22				23/09/2022		
messe de rentrée à 17h30	vendredi 9/09							vendredi 9/09				vendredi 9/09		
Rencontre Générale parents enseignants 18h30	jeudi 8/09		mardi 6/09		mardi 20 /09		lundi 5/09	mardi 6/09	jeudi 8/09	lundi 12/09	mardi 13/09	jeudi 15/09 à 18h	jeudi 15/09 à 19h	
Assemblée générale de l'APEL 19h	04/10/2022							04/10/2022				04/10/2022		
Photos individuelle	05-sept		1 et 2 septembre				1 et 2 septembre				1 et 2 septembre			
Rencontre individuelles à 17h								jeudi 24/11	lundi 9/01/23	mardi 10/01/23	lundi 12/12	mardi 13/12	jeudi 12/01/23	
fin trimestre 1								23-nov-22				23-nov-22		
fin trimestre 2								01/03/2023				01/03/2023		
Fin et conseil trimestre 3								dates définies ultérieurement				dates définies ultérieurement		
Portes ouvertes	24/03/2023 à partir de 17h							25/03/2023 de 9h à 12h				25/03/2023 de 9h à 12h		
Exercice d'évacuation	16/09/2022							16/09/2022				16/09/2022		
Exercices de confinement	01/12/2022							01/12/2022				01/12/2022		

(1) élèves de A à K - (2) élèves de L à Z

VACANCES 2022/23 Toussaint : du 22 octobre au 6 novembre - Noël du 17 décembre au 2 janvier - Hiver du 4 février au 19 février - Printemps 8 avril au 23 avril - Ascension du 18 au 21 mai - cours pour l'école les mercredis 9/11/22 et 17/05/2023 - fin des cours pour l'école le 04/07/2023

Remise des diplômes du Baccalauréat le 10/11/22 à partir de 18h - Remise des diplômes du Brevet le 18/11/2022

Pour toute nouvelle inscription pour la rentrée de septembre 2022, prendre contact impérativement dès le 26/09/22 au 04.74.65.24.13 dès 8h.

☒ **Les rencontres générales** : elles sont pour vous l'occasion d'une première rencontre avec l'équipe pédagogique de votre enfant, les autres parents de sa classe et les responsables de l'établissement.

☒ **Les rencontres individuelles** : elles sont destinées à vous donner un rapide premier bilan sur la situation scolaire de votre enfant et à vous aider à l'accompagner dans son projet d'études. Elles ne remplacent pas les rendez-vous particuliers que nous vous invitons à prendre, par mail via Ecole Directe, avec le professeur concerné durant l'année dès que vous repérez la moindre difficulté qui mérite attention.

Sécurité

Abords de l'établissement : Les élèves et leurs familles sont invités à faire en sorte d'éviter aux abords de l'établissement tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves, dans le cadre du dispositif Vigipirate. Nous demandons également aux familles qui amènent leurs enfants en voiture de respecter la fluidité de la circulation et le libre accès à l'établissement. Le stationnement devant les portails (avenue Saint Exupéry et impasse Jeanne Jugan) est rigoureusement interdit, tout comme l'entrée dans l'établissement, sauf autorisation exceptionnelle.

Accès dans l'enceinte de l'établissement : En raison du renforcement de la sécurité, l'accès à l'établissement se fera :

pour l'école primaire et maternelle : à l'aide d'une carte magnétique destinée aux parents ou aux personnes accompagnant les enfants ;

pour les élèves du collège et du lycée : à l'aide d'une carte magnétique (elle a aussi la fonction de carte d'identité scolaire et d'accès aux restaurants) ;

pour les parents de collège et de lycée : en déclarant leur identité auprès du personnel de vie scolaire à l'entrée.

Prévention – Exercices de sécurité : Plusieurs types d'exercices ont lieu chaque année dans l'établissement, qui ont pour objet de donner aux adultes et aux élèves de bonnes habitudes de comportements face aux dangers, et ainsi de limiter les conséquences d'éventuels accidents. Evacuation : il s'agit de mettre tous les occupants des bâtiments hors de danger, en cas d'incendie notamment.
- Confinement : avec un scénario de type industriel (nuage toxique par exemple) mettant en danger la santé des élèves, il s'agit alors de regrouper tous les usagers de l'établissement dans les locaux les plus sécurisés, le temps de l'alerte.
- Confinement : avec un scénario de type intrusion : il peut s'imposer en cas d'intrusion dans l'établissement

Elèves pompiers : A partir du CM1, 2 élèves par classe reçoivent une formation à la conduite à tenir en cas d'évacuation et aux gestes de premiers secours.

Vol

L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol dans l'enceinte de ses locaux. Les élèves ne doivent pas apporter d'objet de valeur ; Mongré met à disposition des jeunes un local de dépôts de vélos, trottinettes et autres matériels encombrants, et un abri à cycles. Les élèves du collège ½ pensionnaires en priorité peuvent bénéficier de casiers fermés, financés par l'A.P.E.L. de Mongré, afin d'y déposer sacs ou affaires personnelles. Ces lieux ne sont pas surveillés et l'établissement ne peut en aucun cas être considéré comme dépositaire des objets entreposés ; l'élève en reste l'unique responsable, et doit donc prendre toute mesure utile pour limiter les risques de vol (*les demandes de casiers doivent être faites à l'accueil à la rentrée*).

Point écoute

Un point écoute assuré par une psychologue scolaire est à la disposition des élèves du collège et du lycée qui le souhaitent. Les rendez-vous sont à prendre auprès de l'accueil santé.

Accueil santé

« L'accueil santé », assuré par des secouristes agréés salariés de l'établissement, est un service d'urgence destiné à garantir la sécurité des enfants. Il ne remplace, en matière de soins ou de prévention, ni les parents, ni le médecin de famille. Les responsables sont formés à repérer les situations où l'intervention de services médicalisés d'urgence s'impose, et à soigner les accidents bénins. Comme une infirmière, ils ne sont pas habilités à administrer le moindre médicament fût-ce du paracétamol. Dans le cas où un enfant doit prendre un médicament dans l'établissement, il doit être en possession d'une copie de l'ordonnance. Sur décision des responsables de l'établissement, les élèves sont évacués, selon la gravité :
. **pour les petites urgences** (entorses, mal de ventre...) par les parents ou par une ambulance aux frais des parents si ceux-ci ne peuvent se déplacer ou ne peuvent être joints en temps utile.

. **pour les urgences importantes** (fracture, réaction allergique alimentaire, malaise...) par le service des POMPIERS mandaté par le SAMU. Les parents rejoignent leur enfant aux urgences.

Les parents sont instamment priés de ne pas envoyer à l'école des enfants malades dès le matin. En cas de pathologie chronique de type diabète, allergie, épilepsie... il convient de retirer auprès de l'accueil santé un formulaire appelé **Protocole d'Accueil Individualisé**.

Rappel : les PAI doivent être établis ou mis à jour dès la rentrée scolaire et rendus à « l'accueil santé »

LIVRES ET DE CARTONS DE FOURNITURES

- Second jeu de livres :

Le second jeu de livres des 6 èmes et 5 èmes (français, maths et hist-Géo) pour les élèves l'ayant commandé en juin, leur sera distribué le jour de la rentrée et devra rester en classe (il est déjà couvert) Pour les retardataires, des commandes seront possibles à nouveau dès la rentrée

- Cartons de fournitures :

Les cartons de fournitures commandés en juin à l'Apel sont à retirer chez Bureau Vallée - ZAC de la Sauvagère - 1525 route de Frans - 69400 Villefranche à partir du 25 juillet 2022, jusqu'au 10 septembre 2022, aux heures d'ouverture du magasin (09 h / 19 h) Merci de vous munir d'une pièce d'identité pour le retrait de vos commandes.

- Livres du lycée :

Les livres du lycée seront distribués par l'Apel, à tous les élèves de secondes, premières et terminales aux horaires définis par Mongré.

- Adhésion APEL :

L'adhésion APEL pour l'année 2022 / 2023 est de 25 € par famille, et est obligatoire pour bénéficier des services ci-dessus et autres services de l'Apel. L'adhésion APEL constitue notre principale source de revenus, et nous avons donc besoin du plus grand nombre de cotisations, afin de nous permettre de continuer à vous offrir nos services tout au long de l'année scolaire. Nous comptons sur vous, merci à tous !

- Assemblée générale :

Notre assemblée générale aura lieu le mardi 04 octobre 2022 à 19 heures en salle R4

VIE SCOLAIRE – Ecole – Collège - Lycée

Pastorale

Dans un cadre proposé par le réseau Assomption France et précisé dans notre projet pastoral, la Pastorale est ouverte à tous. Les modalités de mise en œuvre sont les suivantes, selon les niveaux, sur le temps scolaire :

- Ecole, chaque semaine en classe :

- . Maternelle et CP : éveil à la vie et à la foi, pour tous ;
- . CE1 : culture chrétienne ; CE2 au CM2 : catéchèse ou culture religieuse au choix des parents, temps forts tous ensemble plusieurs fois dans l’année.

- Collège :

- . 6è : catéchèse ou culture religieuse au choix des parents, 1h/semaine ;
- . 5è : catéchèse 1h/semaine selon le choix des parents. Les jeunes de 5ème qui le souhaitent font leur profession de foi.

. 4è et 3è : aumônerie selon le choix des jeunes

En 5ème, 4ème et 3ème, les élèves non-inscrits à la catéchèse ou à l’aumônerie sont attendus en étude pendant l’heure correspondant, leur présence est obligatoire.

- Lycée : 2nde, pour tous : 1h/15 jours de formation humaine

1ère et Terminale, pour tous : 3 conférences ou temps forts dans l’année pour amorcer une réflexion éthique et critique sur notre vie et notre monde, parties intégrantes de notre projet d’établissement. La présence de tous les élèves est obligatoire.

En outre, hors temps scolaire, nous accompagnons les jeunes vers les sacrements : baptême à partir du CE1, première des communions à partir du CM1, confirmation à partir de la 2nde, réconciliation au cours de l’année.

Enfin, la messe est célébrée régulièrement sur le temps du midi et nous nous retrouvons tous pour plusieurs célébrations dans l’année marquant les temps forts de l’année liturgique ou de la vie de l’établissement. La participation à ces célébrations se fait sur la base du volontariat.

E.P.S.

La pratique sportive est obligatoire sauf inaptitude médicale reconnue.

Inaptitude de longue durée (à partir d’une semaine) ; tout élève présentant une inaptitude totale ou partielle doit se présenter à son professeur d’E.P.S. (ou professeur d’école) muni d’un certificat médical qui sera transmis au bureau vie scolaire.

Inaptitude occasionnelle : l’élève doit se présenter au professeur avec le certificat médical ou la demande justifiée des parents inscrite au carnet de correspondance ; la demande ne préjuge pas de la décision. L’élève inapte au sport est à la disposition de son professeur d’E.P.S. pour arbitrage, mesure, cours théorique... sauf raison médicale majeure.

N.B. : l’association sportive propose des activités aux élèves de collège et de lycée volontaires en dehors des heures de classe. Une circulaire sera remise aux élèves à la rentrée.

Pour la sécurité de vos enfants nous vous demandons de veiller à les équiper d’une paire de chaussures adaptée à la **pratique sportive**. Les bijoux susceptibles de causer une blessure à soi-même ou à autrui, doivent être ôtés ou protégés.

Par respect des règles d’hygiène, les élèves doivent porter le maillot de sport prévu à cet effet et prévoir des vêtements de rechange leur permettant de poursuivre leur journée scolaire dans de bonnes conditions. Ils ne doivent pas arriver et repartir des cours d’EPS dans la même tenue.

La commande du maillot EPS, facturé 12,50 €, est à faire auprès de :

c.santailier@mongre.org et à retirer dès le 1er août chez Intersport à Villefranche s/S.

Concernant la natation le **bonnet de bain est obligatoire**

Etudes et Aide aux devoirs

Au collège:

- des heures d’aide aux devoirs encadrées par un enseignant sont proposées à tous les élèves qui souhaitent être aidés dans leur travail personnel. Il s’agit d’un temps de travail, et en aucun cas d’une garderie. Les modalités pratiques sont communiquées aux familles au début de l’année.

- des études du soir surveillées sont proposées jusqu’à 18h pour réaliser le travail personnel.

A l’école, des études surveillées sont proposées jusqu’à 17h30, et une garderie accueille les enfants jusqu’à 18h.

Suivi de la scolarité

Chaque élève doit avoir un agenda ou un cahier de textes pour noter son travail. Le jour de la rentrée lui est remis un carnet de CORRESPONDANCE à utiliser pour les demandes d’autorisation de sortie, d’absence, d’informations, de rendez-vous etc.

Les élèves doivent constamment l’avoir avec eux ; toute détérioration (pages déchirées, collages, correcteurs ...) sera sanctionnée. **Les parents sont invités à le consulter et à le signer régulièrement.**

SITE ECOLE DIRECTE : pour les nouvelles familles, un identifiant et mot de passe

provisoires vous seront transmis avant la rentrée. Cet accès vous permettra de prendre connaissance de toutes les informations concernant votre/vos enfant(s) (notes, cahier de texte, comptabilité ...). Il est important de consulter ce site régulièrement.

ABSENCE :

Pour raison de santé : Les parents informent l’établissement dès la première heure, via Ecole Directe (Vie scolaire du niveau concerné) ou par téléphone, et, **au retour de l’élève, justifie OBLIGATOIREMENT l’absence par le document prévu au carnet de correspondance (coupon détachable).**

Exceptionnelle : les Parents en font la demande justifiée, au préalable et par écrit, sur le carnet de correspondance. L’établissement informe les familles dans les meilleurs délais (par téléphone ou SMS) de toute absence non justifiée.

ELEVES MAJEURS : l’établissement est responsable devant les parents qui les ont inscrits ; en conséquence, **seule la signature de ses parents est reconnue comme valable.**

En cas d’absence d’un professeur en collège et lycée :

Si le congé de maladie est inférieur à 15 jours: l’établissement met en place, dans la mesure du possible, un système de suppléance en interne, assuré par nos professeurs en fonction des disponibilités de leur emploi du temps.

Si le congé de maladie est égal ou supérieur à 15 jours: la loi nous impose de recourir à des suppléances extérieures dont la liste est fournie par le Rectorat, liste malheureusement de plus en plus pauvre.

Attention : aucune sortie de l’établissement n’est admise en 6ème, 5ème, 4ème, 3ème en cas d’absence imprévue d’un professeur.

En cas d’absence d’un professeur à l’école :

Après 3 jours de carence nous bénéficions d’un suppléant selon les disponibilités, durant la période de l’absence.

L’école met en place dès le premier jour un système de répartition des élèves dans les classes avec un travail adéquat.